

Service des études
Affaire suivie par Gilles Delétang
Tél : 01 53 38 50 32
gilles.deletang@paris-belleville.archi.fr

Paris, le 19 janvier 2018

Chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir m'adresser, avant le 30 avril 2018, les demandes de transfert d'étudiants souhaitant poursuivre leurs études d'architecture à l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville pour l'année universitaire 2018-2019.

Vous trouverez en pièce jointe l'imprimé de demande de transfert que devront remplir les étudiants souhaitant faire la démarche.

Je vous informe que les demandes de transfert pour la 1^{ère} année de Licence ainsi que la 2^{ème} année de Master ne sont pas acceptées.

Les réponses aux candidats seront communiquées au plus tard le 15 juin 2018.

Enfin je vous saurai gré de faire parvenir au service des études de l'ENSA Paris-Belleville les dossiers administratifs et pédagogiques des étudiants retenus avant le 15 septembre 2018.

Je vous prie de croire, chers collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Murièle Fréchède
directrice des études
Ensa Paris-Belleville

**Demande de transfert
à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville
pour l'année universitaire 2018-2019**

.....
Ecole nationale supérieure d'architecture d'origine :

Coordonnées :

Nom de l'étudiantPrénom.....

Date et lieu de naissance.....

Adresse.....

.....

Téléphone..... Adresse électronique.....

Scolarité :

Année de 1^{ère} inscription dans une école d'architecture :

Nombre d'inscription en 1^{er} cycle :

Position dans le cursus en 2017/2018 :

Licence

Master

1^{ère} année

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

NB : Les inscriptions en master par transfert à l'ENSAP-B se font exclusivement en 1^{ère} année.

Par ailleurs, le niveau d'anglais doit être excellent car les étudiants ont l'obligation d'obtenir un score de 750 points au test du TOEIC pour obtenir le Diplôme d'Etat d'architecte valant grade de Master.

Votre demande devra être transmise à l'ENSAP-B avant le lundi 30 avril 2018 dernier délai accompagnée d'un dossier de candidature composé comme suit :

- lettre de motivation
- relevés de notes du cursus architecture
- CV
- dossier des acquis et de travaux graphiques (format A4) (Projets d'architecture concernant votre cursus, travaux personnels...)

Les dossiers seront examinés par la commission DPE/VAP/transfert en fonction notamment de la capacité d'accueil de l'école.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné

Certifié sincère et véritable

Avis du directeur ou de la directrice
de l'école d'origine

Fait à..... Le

favorable défavorable

Signature de l'étudiant(e)

Date et signature du directeur ou de la directrice